

29 juillet 2025

Bonjour Société de l'assurance automobile Québec,

Agents et Principaux,

Le 24 avril 2025 ou le 12 avril 2025, je vous demandais très clairement et précisément d'écrire à l'homme vivant « **eric blackburn** » et non à « **M. Éric Blackburn** » ou encore à « **ERIC BLACKBURN** ». Et ceci bien entendu, pour mettre en lumière votre participation à cette immense fraude commerciale d'identification qui se reflète d'ailleurs à travers le scandale de gestion du dossier informatique « **SAAclic** ».

Maintenant, je pose une question simple, est-il sensé et responsable pour un homme de ne plus respecter des contrats fondés sur une fraude ou un mensonge et de vouloir changer tout système qui le force malgré lui à en assumer les frais par tous les moyens jugés nécessaires? Devrait-il être protégé et aidé en ce sens? Devrait-il avoir accès à la vérité?

Je rappelle que je travaille actuellement à réorganiser la gestion de mes affaires autour d'une seule personne, l'être vivant « **eric blackburn** » en fonction de juridictions et de systèmes appropriés qui protègent naturellement ses droits sans qu'il le demande ou qu'il ait à se battre pour les faire respecter. Bref, en sachant exactement comment il s'engage afin d'assumer correctement ses responsabilités et signer, s'il y a lieu, de bons contrats dans la confiance de ne pas abuser ou être abusé.

Par exemple, depuis mes 16 ans, je suis facturé à chaque année (ou plutôt, l'une de mes fictions légales, ceci est maintenant un acquis) pour que je puisse conduire sur les routes. Dites-moi, est-ce que ce permis est une licence commerciale, oui ou non?

Est-ce légitime tout autant que légal d'exiger un permis ou une licence de conduite à un homme vivant pour qu'il puisse se déplacer dans un véhicule privé? Oui ou non? Si oui, quelles en sont les conditions exactes et précises avec la juridiction associée?

En terminant, je vous avise au passage que j'ai vendu le véhicule **KM8JM12BX7U624027** le 20 mai 2025 à un ferrailleur pour bris mécanique majeur et je renvoie votre lettre adressée autour du 14 juillet, suivant la note du facteur, à « **M. Éric Blackburn** ». Me la réexpédier encore une fois si cette « **personne** » est pour vous la même que l'homme vivant que je suis.

Autrement, bien vouloir répondre aux questions précédentes en écrivant, et je vous donne le choix cette fois, à « **Eric Blackburn** » (fiction légale reliée au certificat de naissance) ou bien évidemment à « **eric blackburn** » (l'homme vivant) au :

3625, #3, rue Evelyn, Verdun (Québec), H4G 1P4

Cordialement


Eric de la famille Blackburn